

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 13 janvier 2014 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Francine Girard  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Mike-James Noonan  
Stéphane Hamel

Absent : Bruno Martel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine, le conseiller en urbanisme, François Bissonnette et l'adjointe au Greffe, Diane Brûlé sont également présents.

### 1) Adoption de l'ordre du jour

01-01-14 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2) Adoption des procès-verbaux

#### **2.1 Séance régulière du 2 décembre 2013**

02-01-14 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 soit adopté.

#### **2.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2013**

02.1-01-14 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire *APPUYÉ* par, la conseillère Francine Girard *QUE* le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2013 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3) Urbanisme

#### **3.1 Rapport des permis et certificats du mois de décembre 2013**

DÉPÔT Le rapport des permis et certificats du mois de décembre 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### **3.2 Second projet – Règlement 456 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones**

CONSULTATION Le présent règlement est en consultation publique. Des voix d'opposition se sont manifestées.

DÉPÔT Monsieur Sylvain Boisvert, citoyen de la Municipalité, dépose trois (3) documents :

- Signature des gens qui s'opposent au Projet de règlement 456 contenant 14 signatures ;
- Objections au Projet de règlement 456 ;
- Centre de villégiature du Domaine Sherwood -Analyse du projet de règlement no 456, Municipalité de Shannon, Roger P. Martel.

03-01-14

*CONSIDÉRANT* le projet de Règlement 456 modifiant le *Règlement de zonage* (352) afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donnée à la séance du Conseil tenue le 2 juillet 2013 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 113-08-2013 adoptant le 1<sup>e</sup> projet de Règlement ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 176-12-2013 sur l'échéancier fixant la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation ;

*CONSIDÉRANT* les commentaires exprimés lors des assemblées publiques de consultation tenues le 20 novembre 2013 et ce jour même ;

*EN CONSÉQUENCE*, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* le Conseil municipal adopte, tel que reporté, le second projet de Règlement numéro 456 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*Et QUE* la tenue des séances de signature du registre des personnes habiles à voter aura lieu, conformément à la Loi, les lundi, mardi et mercredi, 24, 25 et 26 février 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3.3 **Règlement 466 modifiant le Règlement (350) sur le lotissement afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble**

AVIS DE MOTION

*EXTRAIT CONFORME DES PROCÈS-VERBAUX* de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Shannon, MRC La Jacques-Cartier, tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2014, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 466 intitulé :

**« RÈGLEMENT 466 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (350) SUR LE LOTISSEMENT AFIN DE PERMETTRE DES MODIFICATIONS AU CADASTRE DÉCOULANT D'UNE DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ DIVISE D'UN IMMEUBLE »**

#### **4) Travaux publics**

##### **4.1 Voirie**

##### **4.1.1 Adjudication d'un contrat pour la préparation des plans et devis d'ingénierie de la nouvelle bibliothèque**

04-01-14

*CONSIDÉRANT* le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* ;

*CONSIDÉRANT* les estimés budgétaires et les plans préliminaires d'architecture préparés par Diane Gervais, architecte ;

04-01-14 *CONSIDÉRANT* que les échéanciers de réalisation du projet visent un début de travaux d'ici la fin du printemps 2014 ;

*CONSIDÉRANT* les articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT* que les plans et devis d'ingénierie doivent être réalisés pour permettre la tenue d'un appel d'offres public pour la construction de ladite bibliothèque ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le Conseil municipal octroie un contrat à la firme LGT pour un montant de 21 500\$ plus taxes, pour la préparation des plans et devis d'ingénierie de la nouvelle bibliothèque municipale ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine ou Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4.1.2 Adjudication d'un contrat à Corporation Liben Group, au montant de 19 167\$ pour l'achat de jeux d'enfants pour le parc de la rue Barry**

05-01-14 *CONSIDÉRANT* les articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* ;

*CONSIDÉRANT* le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

*CONSIDÉRANT* les tarifs nettement préférentiels et avantageux offerts par différents fournisseurs de la Chine pour le type d'équipement recherché par la municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le Conseil municipal octroie un contrat à la firme Corporation Liben Group pour un montant de 19 167\$, pour l'achat et la fourniture de jeux d'enfant pour le parc de la rue Barry ;

QU'une dispense des formalités administratives prévues à la *Politique de gestion contractuelle*, pour les contrats de 10 000\$ à 25 000\$, soit autorisée uniquement aux fins de la présente résolution ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine ou Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics, soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4.1.3 Adjudication d'un contrat à Corporation Liben Group, au montant de 19 801\$ pour l'achat de jeux d'enfants pour le parc de la rue Hodgson**

06-01-14 *CONSIDÉRANT* les articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* ;

*CONSIDÉRANT* le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

*CONSIDÉRANT* les tarifs nettement préférentiels et avantageux offerts par différents fournisseurs de la Chine pour le type d'équipement recherché par la municipalité ;

06-01-14

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* le Conseil municipal octroie un contrat à la firme Corporation Liben Group pour un montant de 19 801\$, pour l'achat et la fourniture de jeux d'enfant pour le parc de la rue Hodgson ;

QU'une dispense des formalités administratives prévues à la *Politique de gestion contractuelle*, pour les contrats de 10 000\$ à 25 000\$, soit autorisée uniquement aux fins de la présente résolution ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine ou Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics, soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.4 Adjudication d'un contrat à Corporation Liben Group, au montant de 16 168\$ pour l'achat d'équipements de conditionnement physique pour le parc thématique des aînés**

07-01-14

*CONSIDÉRANT* les articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* ;

*CONSIDÉRANT* le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

*CONSIDÉRANT* les tarifs nettement préférentiels et avantageux offerts par différents fournisseurs de la Chine pour le type d'équipement recherché par la municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le Conseil municipal octroie un contrat à la firme Corporation Liben Group pour un montant de 16 168\$, pour l'achat d'équipement de conditionnement physique pour le parc thématique pour les aînés ;

QU'une dispense des formalités administratives prévues à la *Politique de gestion contractuelle*, pour les contrats de 10 000\$ à 25 000\$, soit autorisée uniquement aux fins de la présente résolution ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine ou Pierre Bédard, Directeur des Travaux publics, soient autorisés à signer tout document afférent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **4.2 Parcs**

Monsieur le maire félicite l'équipe qui entretient les sentiers de ski de fond et de raquette et la patinoire dans des conditions de température si variables.

## **4.3 Aqueducs et égouts**

Le conseiller Claude Lacroix déclare que le problème de coloration de l'eau dû au contact du manganèse et du chlore sera temporairement résolu par l'installation d'un système sur celui présent actuellement. Contrairement à ce qui avait été prévu, la construction d'un bâtiment ne sera plus nécessaire. Toutefois, il sera inévitable de penser à la construction d'une usine de filtration d'eau pour contrer ce problème de façon permanente; et plus vite sera lancé l'appel d'offres pour faire faire les devis, moins il en coûtera à la Municipalité.

Monsieur le maire déclare que le Conseil entamera les procédures pour lancer l'appel d'offres pour faire faire les devis pour une usine de filtration et qu'entretiens le processus qui mènera à l'installation du système temporaire pour gérer la coloration de l'eau se poursuivra afin qu'il soit en fonction dans les plus brefs délais.

## **5) Loisirs et événements spéciaux**

### **5.1 Loisirs**

Le conseiller Mike-James Noonan déclare que la pancarte affichant les règlements au Chalet des sports a été déplacée pour une meilleure visibilité. Un cendrier a été installé. Ce printemps, la patinoire sera peinte de couleur pâle afin de prolonger la durée de la glace.

Il soumet une Motion de félicitations à madame Gabrielle McBain pour sa qualification au championnat mondial de danse irlandaise qui se tiendra à Londres en avril prochain.

Il poursuit sa démarche afin d'avoir des sentiers pour les véhicules récréatifs (de type Quad et côte-à-côte. Outre l'ajout de divertissement au sein de la communauté, il soulève qu'il veut s'informer davantage sur l'impact économique que pourrait avoir ce projet sur la Municipalité.

### **5.2 Événements spéciaux**

Le conseiller Stéphane Hamel précise que la Fête des enfants, sous forme de spectacle, aura lieu le 22 février et s'adresse aux enfants de 3 à 8 ans. Il recherche d'autres bénévoles.

Monsieur le maire rappelle aux citoyens que la première fin de semaine du Winterfest se tient les 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février.

## **6) Période de questions**

La parole est accordée au public pour une première période de questions.

## **7) Sécurité publique et Incendies**

### **7.1 Règlement 465 sur la circulation des véhicules hors route**

*EXTRAIT CONFORME DES PROCÈS-VERBAUX* de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Shannon, MRC La Jacques-Cartier, tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2014, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Mike-James Noonan qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 465 intitulé :

**« RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE »**

## **8) Environnement et hygiène du milieu**

### **8.1 Gestion des matières résiduelles**

Le conseiller Mario Lemire précise que la réunion se tiendra jeudi le 16 janvier et invite Mme Michaud à y assister.

### **8.2 Conseil de bassin versant**

La conseillère Francine Girard explique la répartition du surplus résultant de l'année 2013.

AVIS DE  
MOTION

**9) Culture et vie communautaire****9.1 Nomination du représentant de la Municipalité auprès du Réseau Biblio Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches**

08-01-14

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité compte une bibliothèque de type autonome avec une association au Réseau Biblio Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches (CNCA) ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a droit à un représentant auprès de cet organisme ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le Conseil municipal nomme Mike-James Noonan, conseiller municipal, comme représentant au sein du Réseau Biblio CNCA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9.2 Rapport du Salon des artistes et artisans 2013**

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Rapport du Salon des artistes et artisans 2013 et il en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Monsieur le maire félicite l'équipe qui a organisé le Salon.

**Conseil local du patrimoine**

Le conseiller Mike-James Noonan transmet au nom du Conseil ses sympathies à la famille de monsieur Gerry Neville qui est décédé. Il souligne qu'il était un atout important pour le Conseil local du patrimoine.

**10) Enjeux régionaux et métropolitains**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**10.1 Concordance du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme avec le PMAD – Prise de position concernant l'usage résidentiel rural**

09-01-14

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil de la MRC La Jacques-Cartier a adopté, le 17 mars 2004, conformément à l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), un schéma d'aménagement révisé ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal a adopté, le 25 janvier 2011, conformément à l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), un *Plan d'urbanisme* ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) le 15 décembre 2011 et que ce dernier est entré en vigueur le 15 juin 2012 ;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la MRC La Jacques-Cartier doit, par l'adoption d'un règlement de concordance, rendre conforme son schéma d'aménagement au PMAD d'ici le 15 juin 2014 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la CMQ confirmait dans sa correspondance du 3 avril 2013 que le développement de rues non desservies hors périmètre urbain n'est pas prohibé par le PMAD et qu'il appartenait à la MRC de fixer la répartition de cette croissance qui n'est pas effectuée sous forme de consolidation entre ses diverses municipalités, et ce, selon les particularités de développement propres à chacune ;

09-01-14

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le Conseil municipal demande à la MRC La Jacques-Cartier d'inclure dans son règlement de concordance une bonification de l'article 3.10 du document principal de son schéma d'aménagement ;

*QUE* cette bonification de l'article 3.10 du document principal de son schéma d'aménagement prévoit le retrait du critère suivant :

« Le nombre de logements prévus dans les aires d'affectation résidentielle-rurale devra être soustrait du nombre total de nouveaux logements prévus conformément à l'évaluation des besoins en logements du périmètre d'urbanisation de la Municipalité. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11) Correspondance – dépôt de la liste du mois de janvier 2014

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de janvier 2014 a été déposée et reconnue par le Conseil.

### 12) Comptes du mois de décembre 2013 – dépôt et autorisation de paiement

10-01-14

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel de payer les comptes suivants :

9223-0358 QUEBEC INC.	bacs de rangement	-\$326.21
AQUATECH SOC.DE GESTION DE L'EAU	aqueduc	-\$3 784.87
AREO-FEU	achat de mousse, etc. - incendies	-\$1 189.99
ASYSTEL	dépliants - CCFA	-\$247.20
ATTACHES TRANS-QUEBEC INC. (LES)	pièces - voirie	-\$92.68
BELL CANADA	frais mensuel	-\$98.31
BELL MOBILITE CELLULAIRE	téléphones cellulaire	-\$477.52
BOIVIN & GAUVIN INC.	bottes de pompiers	-\$181.66
BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE (LA)	accessoires pour bateau - incendies	-\$1 291.59
BUFFET ST-EMILE	Club Social - incendies	-\$1 030.89
BUFFETS JE RECOIS INC. (LES)	Soirée de Noël	-\$3 590.18
CAM-TRAC BERNIERES	pièces Kubota et camion	-\$1 881.00
CANAC-MARQUIS GRENIER	achat de fournitures et pièces pour édifices, voirie, etc..	-\$2 277.89
CAPITALE EN FETE (LA)	Winterfest/Cocktail des Conseillers	-\$15 542.31
CARRIERES QUEBEC INC.	travaux voirie, sable, sel pour trottoirs et stationnement	-\$2 758.31
CASH	fournitures - soirée de Noël	-\$90.00
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE.	cellulaires	-\$3 821.25
CENTRE MECANIQUE SHANNON INC.	réparations - camions	-\$128.30
CENTRE ROUTIER ST-MARC INC.	entretien - camion - voirie	-\$1 378.07
CHARLES E. BEDARD	stationnement au 50 rue St. Patrick - recyclage/vidanges	-\$2 842.64
CMP MAYER INC.	fournitures - pompiers	-\$145.45
COMBEQ	formation - Normand	-\$298.94
CONCEPTS GINGRAS INC.	location toilettes - parcs	-\$247.20
CONSTRUCTION B.M.L.	réfection rue Rochon	-\$182 755.38
CO-OP STE. CATHERINE	achats de fournitures pour les édifices et parcs	-\$464.75
CSL-LOMA INC.	patchage coin Miller et Donaldson	-\$573.21
DISTRIBUTIONS LFP PREVOST INC.(LES)	eau et crème	-\$118.75
EQUIPEMENTS R. POULIN INC.	ressort - rack - camion voirie	-\$64.20
F. DUFRESNE INC. EKO	essence - voirie	-\$306.98
FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	avis de mutation	-\$60.00
FORTIER 2000 LTEE.	ponceau - travaux voirie	-\$1 919.02
G.L.P. PAYSAGISTES INC.	honoraires professionnels - ponceau sur Miller	-\$3 216.12
G.M.S. EXTINCTEUR CHIMIQUE INC.	Extincteurs bâtisses municipales	-\$241.17
GES	réparations rideaux Centre Communautaire	-\$114.97
GROUPE ALTUS LTEE.	honoraires professionnels	-\$45.99
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	achat de livres - bibliothèque	-\$1 372.06
GROUPE-CONSEIL GENIVAR INC.	réfection ponceau rue Cork	-\$1 514.80

H/G ELECTRIQUE INC.	Hon. professionnels - poste 25/parcs/édifices, etc	-\$3 982.97
HILTI (CANADA) CORPORATION	fournitures pour les parcs	-\$55.13
HYDRO-QUEBEC	éclairage public, chauffage, etc.	-\$15 824.57
IMPRESSIONS BORGIA INC. (LES)	Shannon Express - novembre	-\$4 908.59
INDUSTRIES LAM-E INC. (LES)	pièces - réparation équipement - voirie	-\$33.92
INTER-CITE CONSTRUCTION LTEE	Paiement no. 18 (Lot 3C) Route 369 (MTQ)	-\$11 497.50
LA CLEF DE SOL	fournitures pour Vanessa	-\$91.97
LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	réparation sableuse	-\$229.72
LATULIPPE	achats vêtements, bottes, etc. pour voirie/incendies	-\$767.62
LGT INC.	Hon. professionnels - agrandissement - voute	-\$5 346.34
L'HEUREUX INC.	mise à jour machines dist. - Chalet des Sports	-\$249.39
LIBEN GROUP WENZHOU INTER TRADE COR	fournitures, parcs	-\$17 863.20
LIBRAIRIE LA LIBERTE INC.	achat de livres bibliothèque	-\$131.99
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	achat de livres bibliothèque	-\$795.18
L'OUTILLEUR EXPRESS INC.	conteneur vidanges - stationnement St-Patrick	-\$260.76
M. ALAIN CASTONGUAY	cellulaire et formation (repas)	-\$87.96
M. ANDRE LEDUC	kilométrage	-\$155.25
M. CLIVE KILEY	Remb. - photos - conseil, réunion, stationnement	-\$89.50
M. CYR OUELLET	tip club sociale pompiers	-\$20.00
M. DOMINIQUE LALONDE	kilométrage	-\$13.50
M. ERIC BLAIS	formation	-\$25.29
M. ERIC BOUCHARD	formation	-\$31.14
M. JEAN BERNIER	formation	-\$22.18
M. JEAN BERNIER	Club social Pompiers	-\$54.31
M. MARIO LEMIRE	SAQ	-\$626.10
M. SHAUN FEENEY	formation	-\$18.64
M. TOMMY LEGARE	honoraires professionnels	-\$200.00
M. YANICK GAUTHIER	kilométrage et formation	-\$136.80
MACK STE-FOY INC.	réparations - camion incendie	-\$1 169.73
MACONNERIE & RENOV. FREDERIC FORTIN	honoraires professionnels - poste 25	-\$10 227.03
MAISON ANGLAISE & INTERNATIONALE	achat de livres bibliothèque	-\$100.58
MAXI-PAYSAGE INC.	ponceau sur Cork	-\$144 317.58
MAXXAM ANALYTIQUE INC.	analyses d'eau	-\$729.52
MECANIQUE CONCEPT L.P.	hivernation moteur - bateau Incendies	-\$229.95
MERRILL ALLARD INC.	essence - voirie	-\$5 321.62
MG SERVICE	location surfaceuse	-\$3 468.34
MICROCOM M INC.	Hon. prof. - alarmes	-\$324.39
MINI-MIX ST-BASILE INC.	base de ciment - bas du pont - plaque commémorative	-\$261.00
MISS SHANNON FEENEY	allocation vêtements brigadier	-\$59.00
MME BRIGITTE OLIVIER	kilométrage et fournitures de bureau, etc.	-\$401.36
MME ELAINE NEVILLE	Km, fournitures bur. et cadeaux concierge-postière	-\$279.11
MME GERMAINE PELLETIER	cellulaire et décorations Noël	-\$97.08
MME MARIE-JOSEE MONDERIE	kilométrage	-\$27.00
MME THERESA KING	accès pistes ski de fond 2013-14	-\$1 000.00
MME VANESSA PAQUET-LABBE	cellulaire	-\$20.69
MRC DE LA JACQUES-CARTIER	mises à jour	-\$2 332.35
MRS. ANN FEENEY	allocation vêtements brigadier et décorations	-\$471.32
MRS. DALE FEENEY	Hon. prof. nov/déc, cadeaux 25e anniv. G. Pelletier	-\$4 471.19
NATIONAL GEOGRAPHIC	abonnement Biblio	-\$58.80
NET PLUS INC.	contrat d'entretien	-\$2 529.45
ORIZON MOBILE	système de communication	-\$247.93
OXYGENE PORTNEUF INC.	frais de matières dangereuses	-\$138.71
P. AUBUT INC.	clés pour édifices	-\$37.94
P.E. PAGEAU LTEE.	amélioration de la sécurité - chemin de Dublin	-\$632 200.16
PAGENET	pagettes	-\$11.38
PARE-PIERRE SP	enseigne - logos de publicité, etc..	-\$905.43
PATATES PLUS	Club Sociale - Incendies	-\$185.63
PERMAFIB	réparation - patinoire	-\$2 184.53



PIECES D'AUTO GUILL ENR.	pièces camion Ford F-150 voirie	-\$6.65
PIECES D'AUTO MAURICE INC.	pièces -voirie	-\$231.61
PRODUITS SANITAIRES MG	produits pour les édifices	-\$2 307.35
PRODUITS SANY INC.	produits sanitaires et équipement d'entretien	-\$593.14
PROPANE NUTRINOR	remplissage réservoir propane	-\$75.31
PUBLICITES P.R.T.INC.	plaques et gravure	-\$218.46
QUEBEC CHRONICLE TELEGRAPH	publicité	-\$34.49
QUINCAILLERIE DURAND (08164)	fournitures réfection Centre Communautaire	-\$302.92
RAYMOND ROBITAILLE EXCAVATION INC.	travaux/nivelage sur la rue de Kilkenny	-\$482.90
REGIE REGIONALE GMR DE PORTNEUF	vidanges de fosses septiques	-\$1 221.77
RESEAU BIBLIO CNCA	fournitures - biblio	-\$209.83
RYNO PERFORMANCE	fournitures pour les parcs	-\$126.47
SHANNON VISION INC.	honoraires professionnels	-\$45.15
SHRED-IT INTERNATIONAL INC.	honoraires professionnels	-\$117.96
SIGNALISATION GIRARD INC.	travaux sur Dublin	-\$2 875.18
SOUDURE EXPERT GAUDREAU INC.	réparation - rouleau du souffleur	-\$873.81
SPECIALISTE DU STYLO (LE)	fournitures de bureau	-\$1 926.46
TALBOT EQUIPEMENT LTEE.	recharge CO2 - aqueduc	-\$50.77
TRUDEL & PICHE INC	achat Tracteur bidirectionnelle (novembre)	-\$3 352.50
VISA DESJARDINS	Achat chez Canadian Tire - pompiers	-\$172.43
VISA DESJARDINS	Achat chez Maxi - bureau	-\$226.26
VISA DESJARDINS	Clef Sol - Écran 48"	-\$160.95
VISA DESJARDINS	Plaque commémoratif rivière	-\$50.18
VISA DESJARDINS	Frais de représentation pompiers - Bâton Rouge	-\$298.55
VISA DESJARDINS	Fournitures de bureau	-\$697.76
VISA DESJARDINS	Club Sociale, fournitures - Pompiers	-\$710.80
VISA DESJARDINS	Réunion Activités culturelles - Vanessa	-\$69.72
VISA DESJARDINS	Sunmedia - publicité	-\$100.89
VISA DESJARDINS	Restaurant Normandin - Caucus	-\$147.17
VOLTEC	entretien - réseau d'éclairage - novembre	-\$1 283.41
WAJAX INDUSTRIAL COMPONENTS LP	pièces - kubota	-\$39.60
		<b>1 132 828.63 \$</b>

10-01-14

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **13) Organisation administrative**

#### **13.1 Adjudication d'un contrat à Financière Manuvie, pour une durée de cinq (5) ans, pour le régime d'assurance collective des employés municipaux**

11-01-14

*CONSIDÉRANT* le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. afin d'agir à titre de consultant pour la Municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de Québec-Beauce ;

*CONSIDÉRANT* l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis ;

*CONSIDÉRANT* les conclusions et recommandations d'AGA ;

*CONSIDÉRANT* la recommandation unanime des membres du comité de sélection du regroupement face au projet déposé par la Financière Manuvie :

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le Conseil municipal accepte la soumission de Financière Manuvie pour toutes les protections qui y sont prévues ;

*QUE* ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que la mise en vigueur soit effective le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

11-01-14

*QUE* les taux et les primes pour chacune des protections soient garantis pour les 18 et 30 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA ;

*QUE* l'augmentation maximale soit de 15% au premier renouvellement pour les garanties à expérience ;

*QU'il* soit entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes) ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13.2 Adjudication d'un contrat de TELUS Mobilité inc, pour la fourniture de services de téléphonie mobile, pour une période de trois ans, selon les termes et conditions contenus dans la soumission AO13-221 de décembre 2013**

12-01-14

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* l'estimation préalable du prix des contrats pour les services de téléphonie mobile pour l'année 2013 de moins que 25 000\$ ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 153-10-2013 refusant l'ensemble des offres des soumissionnaires de l'appel d'offres AO13-220 ;

*CONSIDÉRANT* le deuxième appel d'offres AO13-221 ;

*CONSIDÉRANT QUE* suite aux trois (3) invitations, deux (2) entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis de l'appel d'offres :

<u>Option / mois :</u>	<u>500 Mo</u>	<u>2GB</u>
Société Telus	38.45\$	43.45\$ (offre également appels illimités et 6 GB)
Rogers Sans fil	45.00\$	75.00\$

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

*QUE* le Conseil municipal accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Société Telus, pour le service de téléphonie mobile ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14) Finances et Greffe**

**14.1 Consentement à la résolution 193-12-13 du conseil relativement à une réserve pour fins publiques;**

DÉPÔT

La conseillère au siège no 1, Francine Girard, acquiesce et consent au dépôt et à l'adoption de la résolution 193-12-13 relativement à une réserve pour fins publiques.

#### **14.2 Approbation du tarif des frais judiciaires en matière civile et en matière pénale pour la Cour municipale commune de Saint-Raymond**

13-01-14

*CONSIDÉRANT* les tarifs des frais judiciaires en matière civile et pénale et des droits de greffe appliqués par la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité doit, par résolution, adopter ces tarifs judiciaires pour application lors de réclamations de taxes municipales, droits sur les mutations immobilières ou factures diverses ;

*CONSIDÉRANT* le Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale pour soumettre le territoire de la Municipalité de Shannon à la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond (346) ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité doit acquitter un timbre judiciaire pour chaque dossier civil devant la cour municipale, ledit timbre déterminé selon la classe d'action ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le Conseil municipal approuve, tel que soumis, le tableau de tarifs des frais judiciaires en matière civile et pénale et des droits de greffe appliqués par la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **14.3 Profil financier de la Municipalité pour 2013**

DÉPÔT

Le Directeur général fait le dépôt du rapport du Profil financier de la Municipalité 2013 à tous les membres du Conseil municipal.

#### **14.4 Autorisation de virement de 24 118\$ de la réserve financière de l'aqueduc au Fonds général pour des crédits budgétaires additionnels**

14-01-14

*CONSIDÉRANT* le projet d'extension du réseau d'aqueduc visant à protéger les sources d'eau potables souterraines de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* la nécessité et l'obligation légale d'obtenir un certificat d'autorisation des travaux afférents, par le Ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs ;

*CONSIDÉRANT QUE* seuls les propriétaires des terrains visés peuvent obtenir un tel certificat ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a accepté de défrayer les coûts reliés à l'obtention d'un tel certificat ;

*CONSIDÉRANT QUE* ces coûts ont été assumés par le Fonds général de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QU'*il s'agit d'un projet de travaux reliés au réseau d'aqueduc ;

*CONSIDÉRANT* l'article 1094.7 du *Code municipal du Québec* ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le Conseil municipal autorise un virement de montant 24 118\$ de la réserve financière de l'aqueduc au Fonds général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**15) Varia et déclarations des conseillers**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**16) Période de questions**

La parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance ordinaire à 22h30.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 20 janvier 2014 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents : Francine Girard  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Bruno Martel  
Mike-James Noonan  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et l'adjointe au Greffe, Diane Brûlé sont également présents.

**1) Ouverture de la séance extraordinaire**

Ouverture de la séance extraordinaire par le Maire, Clive Kiley, à 19h30.

**2) Adoption de l'ordre du jour**

15-01-14

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3) Règlement 464 pourvoyant à l'adoption du budget et à l'imposition des taxes et tarifs en conséquence pour 2014**

16-01-14

Monsieur le Maire Clive Kiley fait lecture des faits saillants du *Règlement 464 pourvoyant à l'adoption du budget et décrétant l'imposition de taxes et tarifs en conséquence pour 2014* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 décembre 2013 ;

*QUE le Règlement 464 pourvoyant à l'adoption du budget et décrétant l'imposition de taxes et tarifs en conséquence pour 2014* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4) Période de questions**

Parole est accordée au public pour une période de questions.

DÉPÔT

Monsieur Denis Lafrance dépose un document de comparaison des salaires des élus municipaux des municipalités de la MRC La Jacques-Cartier.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bruno Martel propose la levée de la séance extraordinaire à 20h50.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur général